



VILLE  
DE  
**PAULHAN**  
34230

Paulhan le 8 mars 2019

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 Mars 2019 18 h 30

Etaient présents : MM. VALERO Claude, ALAMBERT Elie, ALEIX Bertrand, ARNAUD Raymond, BALLESTER Christian, BIROUSTE Pascal, BONSIGNORI Vincent, BOUISSON Mylène, DJUROVIC-BESALDUCH Aleksandra, DUPONT Laurent, ENGELVIN Gérard, GASC Georges, GUERIN Audrey, HEREDIA Fabienne, JAURION Léon, RICARD Christine, ROIG José, ROYON Sophie,

Etaient Absents : MM. GAVINET Isabelle, JAM Thierry, L'HOTE Valérie, SEBASTIAN David, WEHRMEIJER Patricia.

Procurations : - Mme AMMARI Hanane à Mme ROYON Sophie  
 - Mme ARNAUD Pierrette à Mr VALERO Claude  
 - Mme BORGNAT Géraldine à Mme RICARD Christine  
 - Mme GASPARD Chantal à Mme BOUISSON Mylène

**Après l'appel nominal, l'ordre du jour est abordé.**

### **Débat d'orientation budgétaire**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'en vertu de l'article 11 de la loi du 6 février 1992 et de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et des nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales prévues par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) n°2015-991 du 7 août 2015, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci.

Conformément aux dispositions prévues par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016, le Rapport d'Orientation Budgétaire contenant des données synthétiques sur la situation financière de la Commune a été établi pour servir de support au débat.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal :

- de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire,
- de prendre acte de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire,

Il précise que ce dossier a été présenté aux commissions des finances, administration générale, communication des 19 et 26 Février 2019 : avis favorable.

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

**Le Maire : Claude VALERO**

